

Bilan du Processus dix ans après la déclaration de Barcelone et perspectives

Jean-François COUSTILLIERE

1. Introduction

Le dixième anniversaire de la déclaration de Barcelone conduit nécessairement à se pencher sur le chemin parcouru et sur l'avenir du processus engagé.

En préalable, il convient de se souvenir que c'est à la suite de l'effondrement du Bloc de l'Est et des espoirs émergents pour une solution au conflit du Proche-Orient que l'Europe se lance dans une refondation de ses relations avec les pays tiers méditerranéens. Un programme de partenariat de développement fondé sur un volet politique, un volet financier et un volet social, culturel et humain, est alors adopté à la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone des 27 et 28 novembre 1995. Le Fonds MEDA est alors constitué pour permettre le financement de ce projet.

Ce partenariat euro-méditerranéen est fondé sur une approche globale et multilatérale qui le distingue de toute autre initiative. Il vise à établir « une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité » en Méditerranée.

Il s'appuie sur une approche collégiale et propose une démarche de solidarité, attentive aux spécificités de chacun des partenaires.

Le partenariat voulu par la déclaration de Barcelone est fondé sur la conscience de l'existence d'intérêts communs identifiables. Il vise à créer les conditions d'une relation de coresponsabilité, induisant une part de concession de chacun pour le bien commun.

Ce programme est réellement ambitieux. Il a suscité beaucoup d'espoirs et il est légitime de s'interroger sur ses résultats après dix ans d'existence. Il convient ensuite d'analyser les éventuelles faiblesses du projet avant de proposer des pistes de réflexion pour accroître ses chances de succès.

2. Bilan du Processus

Il est aujourd'hui assez habituel d'entendre dire que le Processus de Barcelone a échoué et qu'il convient de chercher d'autres voies. Certes, il est sans doute légitime d'être déçus devant le peu de progrès accomplis en dix ans surtout face aux immenses espoirs qu'avait fait naître cette initiative. Au demeurant, il me semble que cette condamnation définitive est bien excessive.

2.1. Les institutions

Tout d'abord, la démarche est engagée et le dialogue a été maintenu en dépit des profonds bouleversements subis par les relations internationales entre 1995 et aujourd'hui. Il faut se souvenir que parmi les 35 partenaires il se trouve un certain nombre d'Etats qui considèrent être en situation de crises voire de guerre avec leurs voisins. Le maintien de relations entre eux, aussi difficiles soient-elles, n'est pas un maigre avantage et aucun pays à ce jour ne s'est retiré.

D'une part, l'existence même du Processus permet de conserver une certaine visibilité des questions méditerranéennes et de valoriser la nécessité d'un traitement global de celles-ci. De fait, l'acquis euro-méditerranéen consiste en deux éléments : la reconnaissance de la légitimité des institutions du partenariat, et la reconnaissance de l'existence d'un acquis potentiel à travers les objectifs finaux qui ont été définis et adoptés en commun.

D'autre part, un dispositif multilatéral à 35 partenaires a été mis en place :

- une réunion régulière des ministres des Affaires étrangères se tenant alternativement dans un pays européen ou dans un pays tiers méditerranéen. Après Barcelone en novembre 1995, se sont tenues les conférences de La Valette (mars 1997), Palerme (mars 1998), Stuttgart (mars 1999), Marseille (novembre 2000),
- des réunions ministérielles thématiques, organisées à un rythme trimestriel et chargées de la mise en place dans les programmes régionaux correspondant à un champ de compétences précis (énergie, santé, environnement, transport, etc.),
- le Comité Euromed, réunissant les 27 pays partenaires, auquel s'ajoutent la Troïka et des représentants de la Commission européenne, qui assure le suivi de la déclaration de Barcelone à l'échelon des hauts fonctionnaires.
- les réunions des Hauts Fonctionnaires sur les questions politiques et de sécurité

- plus récemment, l'Assemblée parlementaire (APEM)
- et la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures (la première institution commune du Processus de Barcelone à être implantée chez un Partenaire du Sud et co-financée par tous les membres du Partenariat).

Au-delà de cette appréciation générale, il convient de différencier l'état d'avancement de chacun des volets.

2.2. Volet « politique et sécurité »

Certes, le volet « politique et sécurité » est resté très en deçà des espoirs qu'avaient laissé entrevoir les relations nées du développement des négociations des accords d'Oslo. Il est certain que la deuxième Intifada a profondément modifié la donne.

La portée stratégique et politique du projet s'est progressivement effacée pour laisser place à une coopération économique régionale renforcée, centrée faute de mieux autour du libre échange,. Le partenariat n'a pas eu d'incidence directe sur les principaux conflits non résolus dans la région

Néanmoins, les administrations publiques européennes attachent davantage d'importance à la région méditerranéenne qu'auparavant et les administrations publiques de tous les partenaires méditerranéens ont pris davantage conscience du processus de l'intégration européenne et de l'importance qu'il revêt pour elles; les contacts entre les administrations des partenaires méditerranéens eux-mêmes ont également augmenté.

Des mesures de partenariat ont également été mises en place :

- un réseau de point de contact pour les affaires politiques et de sécurité
- un réseau de 34 instituts de la Méditerranée (EuroMeSCo),
- des séminaires diplomatiques à Malte,
- un système de prévention et de gestion des catastrophes,
- des échanges d'informations concernant le désarmement, le contrôle des armes, le terrorisme, les droits de l'Homme et le droit des conflits armés

2.3. Volet « économie et finances »

Le volet économique a permis de consolider les échanges, voire de les dynamiser modestement.

Dans un contexte de mondialisation croissante, l'UE reste le principal partenaire commercial des pays méditerranéens pour les marchandises comme pour les services. Plus de 50 % des échanges de la région s'effectuent avec l'UE qui constitue même, pour certains pays, la destination de plus de 70 % de leurs exportations. L'Europe est le premier investisseur direct étranger dans la région (36 % de l'investissement étranger direct total) et l'UE la première source d'assistance et de moyens de financement, puisqu'elle accorde chaque année près de 3 milliards d'euros en prêts et en aides non remboursables (BEI)¹.

L'UE est aussi, pour la région méditerranéenne, la première source de tourisme et la première destination des migrants ce qui entraîne des mouvements financiers importants notamment à travers les transferts de fonds des immigrés.

Des progrès institutionnels significatifs ont été accomplis. Si tous les accords d'association ont été négociés et si la plupart d'entre eux sont en vigueur, certains doivent encore être signés et/ou ratifiés. Dès que la signature avec la Syrie sera confirmée, tous les accords d'association seront effectifs.

Le projet de zone de libre-échange à l'horizon 2010 a pris du retard, mais reste un objectif majeur. Il est freiné par l'absence d'intégration Sud-Sud des économies, en dépit des accords d'Agadir, et par l'asymétrie existante entre les dépendances forte du Sud envers le Nord et très faible en sens inverse.

2.4. Volet « culture et société »

Les réalisations dans le domaine social, humain et culturel sont restées très modestes. Un secteur aussi fondamental que celui de l'éducation n'a été traité que de façon limitée. Les progrès en matière d'approfondissement de la démocratie et de la consolidation de l'État de droit sont restés particulièrement faibles. Ils se sont encore ralentis avec la priorité donnée à la lutte contre le terrorisme depuis 2001.

Mais la création récente de la « Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures » constitue une étape prometteuse aussi limitée que puissent être ses moyens.

¹ BEI : banque européenne d'investissement

Par ailleurs, la société civile est davantage sensibilisée au partenariat, ce qui a conduit à la création d'une plateforme non gouvernementale Euromed lors du forum civil tenu récemment à Luxembourg

Le processus de Barcelone a mis en place un partenariat solide, qui repose sur le dialogue et la coopération. Il a permis de créer des liens politiques et institutionnels à long terme entre l'Europe et les partenaires méditerranéens. Avant tout, ce partenariat est guidé par une volonté politique commune de construire un espace de dialogue, de paix, de sécurité et de prospérité partagée.

Certes, l'émergence d'un réel partenariat est laborieuse, elle peut être décevante. Mais le projet est aussi terriblement ambitieux. Il s'agit d'une coresponsabilité entre des pays aussi différents, séparés par des lignes de fractures aussi profondes, qui n'a pas d'équivalent dans le monde aujourd'hui. L'aventure mérite d'être poursuivie car elle conditionne la paix dans cette partie du monde, sur les frontières sud de l'Union européenne.

C'est pourquoi il convient, à présent, d'analyser les faiblesses du processus avant d'identifier des pistes d'amélioration.

3. Analyse des faiblesses actuelles

3.1. Perceptions respectives

On constate actuellement une certaine ambiguïté, dans les relations entre les deux rives de la Méditerranée reposant pour beaucoup sur des divergences de perception :

Les opinions publiques du Sud ont ainsi une certaine connaissance de l'Union européenne, mais pour une large part craignent que celle-ci ne s'intéresse pas vraiment au monde méditerranéen voire même éprouve de la méfiance à son égard. Le Processus de Barcelone n'est connu que d'une minorité d'institutionnels ou de spécialistes.

De son côté, l'Europe considère les riverains du Sud de la Méditerranée selon trois axes dominants : un espace touristique, un marché et une source d'insécurité liée notamment aux questions d'émigration, de terrorisme transnational et de trafics illégaux. De plus, un bon nombre de pays de l'UE estime que ces pays n'ont pas conduit les efforts de bonne gouvernance et de respect des droits de l'Homme qui conditionnaient l'aide économique apportée.

Ces perceptions croisées sont défavorables à l'établissement de la confiance indispensable aux progrès attendus du Partenariat euro-méditerranéen, elles ont même probablement conduit à une perte de confiance depuis dix ans. Des facteurs propres à la conception même des volets renforcent encore cette tendance.

3.2. Volet « politique et sécurité »

La première conception de ce volet, que révélait particulièrement bien le projet de charte pour la paix², s'attachait surtout à l'aspect classique des questions de sécurité, répondant en cela surtout aux préoccupations des membres de l'UE. Les pays du Sud insistent pour que soit prise en compte une approche élargie de la sécurité, incluant les aspects politiques, économiques, humains et culturels. Les Européens ont fini par en admettre la validité.

Les pays du Sud sont particulièrement méfiants envers toute politique de sécurité de type « politique européenne de sécurité et de défense » (PESD) perçue fondamentalement comme potentiellement tournée contre eux. Le « volet politique et sécurité » du Processus de Barcelone repose sur des fondements bien distincts. Pourtant l'organisation de la décision institutionnelle et les procédures de mise en œuvre, qui font appel le plus souvent aux outils de la PESD, finissent par créer la confusion et ne plus permettre une lecture bien lisible de ce qui relève de l'une ou l'autre des démarches. La coresponsabilité recherchée par le PB s'étiole jusqu'à disparaître, transformant ce dernier en un outil de l'UE qui propose à un Sud déresponsabilisé et critique des solutions jugées toujours insuffisantes.

3.3. Volet « économie et finances »

Le volet « économie et finances » repose surtout sur la signature des accords d'association. Si cette démarche a rencontré un certain succès, elle présente des faiblesses.

D'une part l'Union européenne a manifestement négocié les accords de façon plus favorable pour elle que pour ses partenaires. Elle a obtenu une ouverture des marchés industriels du Sud mais elle a laissé hautes ses propres barrières (par des normes sanitaires ou environnementales protectionnistes) et closes les portes de ses marchés agricoles. Les échanges -hors pétrole- sont restés asymétriques et très déficitaires pour le Sud. Les capitaux sont rares : les pays méditerranéens n'absorbent que 1,5 % des sommes investies par l'Union et ceci surtout en raison de législations et de services inadaptés. La Pologne en reçoit autant à elle toute seule. Ce déséquilibre est aussi dû au cadre des négociations, bilatérales, qui mettent face à face l'union de vingt cinq pays avec ses outils et un pays isolé.

D'autre part, les investisseurs sont dissuadés par des marchés nationaux au Sud trop peu importants pris séparément. L'absence de politiques monétaires et macro-économiques coordonnées entre voisins, des cadres réglementaires hétérogènes et des services insuffisamment libéralisés, comme les transports, entraînent des surcoût rédhibitoires. Il ne faut

² Charte pour la paix en Méditerranée 11/1/2000 « L'échec du processus d'Oslo et du leadership américain sur cette négociation met fin à ce choix stratégique et l'Europe est dans l'obligation concrète de proposer une charte embrassant l'ensemble des problèmes politiques de la paix.

Elle doit donc :

- proposer des mesures d'urgence pour mettre fin à l'agression armée d'Israël et protéger les populations palestiniennes ;
- replacer, en tête des principes, l'application du droit et des résolutions de l'ONU ;
- mettre en forme une politique de prévention portant sur les causes générales de conflits possibles en Méditerranée
- refonder une approche globale de la paix et de la sécurité concernant toute la Méditerranée, y compris les Balkans, le Caucase et même l'Asie Centrale.
- si l'on tient à utiliser la notion de "stabilité, il faut la concevoir comme différente du statu quo, et se rapportant étroitement au processus de démocratisation. En effet le processus de libéralisation économique à lui seul ne crée pas cette démocratisation. »

pas sous-estimer, de plus, l'importance pour les candidats privés à l'investissement, de la confiance dans le monde des affaires, dans les administrations et dans le respect des législations en vigueur.

3.4. Volet « culture et société »

Ce volet souffre d'une définition imprécise et d'une absence de priorité.

La partie culture et éducation, longtemps considérée comme secondaire, ne bénéficie pas de l'attention souhaitable.

Celle relative aux libertés, aux droits de l'Homme et à la démocratie, très sensible, constitue un domaine de grande susceptibilité dans les relations entre Etats.

4. Quelle évolution recommander ?

4.1. Réaffirmer la pertinence

Il importe tout d'abord, bien loin de condamner le Processus de Barcelone, de réaffirmer de façon déterminée la pertinence du partenariat euro-méditerranéen :

- l'existence de confrontations qui perdurent, et les risques qu'elles engendrent pour la stabilité et le développement de la zone, confirment la nécessité de disposer d'une telle enceinte de dialogue rassemblant tous les pays du monde méditerranéen, notamment ceux en conflit ;
- le développement au sein de l'Union européenne du concept de « politique européenne de voisinage »³, qui peut conduire à la banalisation des pays méditerranéens dans un vaste ensemble de voisins » où leurs spécificités seront diluées et où les ressources ne seront plus dédiées, justifie de défendre l'identité méditerranéenne du Processus ;
- l'émergence de l'initiative américaine BMENA qui ne peut se poursuivre que si elle est financée aux dépens du Partenariat euro-méditerranéen, et donc des pays partenaires, impose de défendre la démarche du Processus pour éviter leur marginalisation au profit des pays du Moyen Orient. En effet, l'accompagnement en moyens financiers du BMENA, qui est aujourd'hui prévu à un niveau sans rapport avec les besoins, est manifestement programmé en s'appuyant sur le transfert au moins partiel des ressources que l'UE consacre aujourd'hui au Processus. L'enveloppe n'étant que faiblement extensible, les besoins de reconstruction de la zone concernée étant immenses et les priorités anglo-américaines étant bien connues, il est aisé d'imaginer comment se fera la répartition.

³ Cette politique est liée à la signature bilatérale de plans d'action conditionnés à des efforts dans le domaine du respect « des valeurs communes »

L'importance de la démarche de partenariat euro-méditerranéen doit donc être réaffirmée avec force et détermination car la sécurité et la paix de la région en dépendent et seront moins bien assurées par d'autres voies. Néanmoins il est certain qu'il est tout aussi important d'identifier les voies d'un plus grand dynamisme et d'une meilleure efficacité.

4.2. Insuffler une nouvelle dynamique

En tout premier lieu, il convient de veiller à une progression parallèle des trois volets, ce qui n'obéit pas seulement à un souci d'équilibre mais à l'existence d'une interdépendance et d'une complémentarité fortes entre les trois volets. Cette complémentarité qui a été voulue dès la rédaction de la déclaration finale de novembre 1995 constitue l'originalité et la force du Processus car elle est dictée par la conviction qu'il existe un lien interactif entre stabilité et développement.

Ensuite, au Nord comme au Sud, la visibilité des objectifs et des réalisations du partenariat euro-méditerranéen doit faire l'objet d'une promotion volontariste et exigeante, conduite de façon croisée.

Par ailleurs, il importe de fixer une stratégie déterminée qui conduise notamment à dédier des moyens adaptés, pour que le PB acquiert une réelle autonomie, et d'éviter de développer des situations de confusion entre ce qui relève d'une politique de l'UE et ce qui résulte d'une démarche partenariale.

Simultanément, le renforcement de la démarche d'un véritable partenariat doit conduire les pays du Sud à prendre leurs responsabilités au sein du Processus et à montrer moins de frilosité et plus de détermination. L'existence d'un budget du PB dont serait comptable l'ensemble des partenaires peut constituer un outil utile dans ce sens.

Enfin, les progrès effectués au Nord et au Sud à travers la démarche du Processus de Barcelone méritent d'être valorisés, en soulignant plus particulièrement les bénéfices dégagés en matière de bien-être pour les populations et de participation aux décisions. Un mécanisme de récompenses pourrait être imaginé.

Ces mesures ne sont pas exclusives de démarches d'amélioration propres à chacun des volets.

4.3. Volet « politique et sécurité »

Le respect des critères de conditionnalité, notamment lié à la signature des accords d'association, doit être exigé⁴. Mais il doit être accompagné de perspectives économiques et politiques claires, ainsi que d'une aide adaptée, négociées avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée.

⁴ Extrait des accords avec l'Algérie : « CONSIDERANT l'importance que les parties attachent au respect des principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier, au respect des droits de l'Homme et des libertés politiques et économiques qui constituent le fondement même de l'association » et « Article 2 - Le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'Homme, tels qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme, inspire les politiques internes et internationales des parties et constitue un élément essentiel du présent accord. »

Le contrôle des flux migratoires aux frontières des pays du Sud doit faire l'objet d'une politique concertée globale entre l'UE et les pays du Sud, dans une démarche négociée où ces derniers seraient regroupés par sous-ensembles géographiques cohérents.

L'immigration vers l'Union européenne doit faire l'objet d'une politique coordonnée des pays du Nord. Son élaboration doit être conduite après consultation des partenaires du Sud en vue d'obtenir une recommandation dans le cadre du Processus de Barcelone.

Une plus grande attention doit être accordée à la perception de l'insécurité par les pays du Sud. Cette perception englobe des préoccupations de déstabilisations d'origines économiques, éducatives, sanitaires, climatiques ou accidentelles. Des réponses concertées doivent ensuite être élaborées en partenariat.

Les Etats-Unis appliquent en Méditerranée une stratégie de puissance, visant naturellement à défendre leurs intérêts nationaux. Ces intérêts ne sont pas nécessairement confondus avec ceux de la région. Les péripéties du conflit israélo-palestinien et la décision de lancer la guerre d'Irak le démontrent évidemment. Le message américain va donc à l'encontre des attentes formulées dans le premier volet de la déclaration de Barcelone. Il convient que tous les membres du partenariat euro-méditerranéen réaffirment plus régulièrement leur attachement aux principes du Processus et cherchent aussi souvent que possible à manifester des positions communes.

Les risques que présentent le terrorisme, la prolifération des ADM, le crime organisé, le trafic de drogue ou d'êtres humains méritent une attention toute particulière dans la mesure où ils menacent nos intérêts communs. Ils doivent permettre de dégager quelques axes de lutte en coordination. Il semble urgent d'ouvrir une consultation en partenariat sur ces questions pour identifier des domaines de coopération au sein du Partenariat.

Enfin, les deux concepts, volet politique et sécurité du PB et PESD sont distincts, le premier relevant d'un partenariat aux responsabilités partagées, le second recouvrant une politique discrétionnaire ouverte à participations. Mais au-delà de ces différences de nature, les cadres institutionnels dans lesquels s'expriment PB et PESD sont eux aussi dissemblables. Il semble aujourd'hui nécessaire de s'efforcer de distinguer clairement ce qui relève de chacune des deux initiatives. Cette distinction passe par une organisation plus structurée du Processus et par l'affectation de ressources qui lui soient dédiées

Certes ces pistes de réflexion ont un coût. Leur mise en œuvre nécessite une véritable volonté politique qui ne pourra émerger que si les pays les plus concernés, au Nord, sont en mesure de faire valoir l'intérêt d'une région méditerranéenne sûre et prospère pour la sécurité de l'UE. Dans le même temps, il conviendra d'obtenir l'adhésion des pays du Sud en les convaincant qu'il s'agit là d'intérêts communs partagés, et surtout que l'UE a la volonté de conduire une véritable stratégie et s'en donne les moyens.

4.4. Volet « économie et finances »

L'Europe doit réviser certaines politiques sectorielles protectionnistes, notamment dans le domaine agricole où les prix des pays du Sud sont plus compétitifs que ceux des produits européens, et repousser ainsi progressivement les limites de l'espace commercial libéral.

Parallèlement, des dispositions doivent être prises, avec un fort soutien de l'UE, pour améliorer au plus vite les réglementations et les services, notamment financiers, dans les pays du Sud et ainsi développer leur attrait pour les investissements étrangers.

La possibilité de créer une banque de développement euro-méditerranéenne doit être réétudiée attentivement en tenant compte de l'expérience de la FEMIP, des examens antérieurs de ce projet et de la révision globale des mandats externes de la BEI.

Le développement d'un réseau régional d'infrastructures de transports doit être promu et soutenu au profit des pays du Sud, dans le cadre du Processus de Barcelone, de même qu'une série de recommandations visant à stimuler la coopération euro-méditerranéenne et la réforme du secteur des transports dans les pays partenaires de la région.

4.5. Volet « culture et société »

Un vrai dialogue en partenariat doit être conduit, avec un soutien déterminé de l'UE, pour intensifier notablement la coopération bilatérale dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle qui soient les mieux adaptés aux besoins des pays partenaires.

L'éradication de l'illettrisme dans la région, la scolarisation de tous les enfants dans l'enseignement primaire et l'élimination des inégalités entre les filles et les garçons à tous les niveaux du système éducatif doivent constituer des priorités et être fortement soutenus à ce titre .

Il importe, de plus, de réaffirmer l'importance de la coopération entre les collectivités locales ainsi qu'entre les composantes de la société civile pour le développement de tous les projets relevant de ce volet. Cette coopération doit être privilégiée de même que toutes les mesures qui permettent le renforcement de cette société civile.

Enfin, il peut être imaginé une «facilité pour la démocratie», qui servirait à encourager, soutenir et récompenser les pays partenaires dans leurs efforts pour démontrer leur adhésion aux valeurs communes. Cette facilité irait au-delà de l'assistance spécifique susceptible d'être mobilisée dans les plans d'actions régionaux ou nationaux.

5. Conclusion

Ce Processus de Barcelone tant décrié à la veille de son dixième anniversaire me paraît être, bien au contraire, un instrument nécessaire et prometteur pour la construction d'un espace de paix et de stabilité dans la région Méditerranée. La démarche imaginée, couplant ces trois volets, est la seule en mesure de conduire notre communauté vers l'objectif qu'elle s'est fixée.

Bien sûr il est toujours possible d'imaginer aller plus vite et mieux. Mais il est bien naïf de faire abstraction des égoïsmes nationaux, des luttes d'influence, des choix de priorités et surtout des contraintes multiples sociales, économiques, financières. Aujourd'hui, pour résumer, le partenariat euro-méditerranéen est un espace de débats en réel partenariat où tous les pays

membres sont égaux dans la discussion et sont en mesure d'apporter propositions, suggestions, souhaits et commentaires. Certes les mesures sont financées par l'Union européenne et ce financement peut être jugé insuffisant, mal appliqué, voire plus avantageux aux intérêts européens qu'à ceux des partenaires du Sud. Tout ceci est possible et il convient de le dénoncer pour essayer de la faire corriger.

Au demeurant, il convient aussi de ne pas être trop critique avec ce Processus à un moment où certains en Europe seraient assez favorables à une solution privilégiant définitivement d'autres pays que ceux du Sud-méditerranéen, jugés trop peu disposés à adopter les principes de bonne gouvernance. Pire encore, la tentation existe de diluer le partenariat euro-méditerranéen et plus spécifiquement les crédits qui lui sont dédiés, dans un plus vaste ensemble conduit politiquement par les Etats-Unis et financé par l'UE, pour traiter prioritairement la question de la reconstruction du Moyen Orient autrement plus prometteuse par ses ressources en hydrocarbures.

Le soutien à l'élaboration d'un espace de paix et de prospérité dans le voisinage méditerranéen de l'Union européenne intéresse l'Europe, tout au moins une bonne part de celle-ci, et assez peu les États-Unis. Un outil existe depuis dix ans. Il doit encore être rôdé, son usage n'est sans doute pas très assuré, il peut sans doute même être amélioré. Il constitue cependant, à l'évidence, un atout pour la coopération dans la région et peu d'autres instruments apparaissent comme mieux adaptés ou plus fiables. En tout état de cause, une dilution des questions méditerranéennes dans un ensemble plus vaste conduira inévitablement au partage des ressources financières, à volume constant, entre un plus grand nombre de bénéficiaires.

Il semble évidemment plus efficace de s'investir pour améliorer cet outil existant dans ses procédures et ses capacités, mais pour cela il convient tout d'abord que l'ensemble des partenaires et spécifiquement ceux du Sud réaffirment leur attachement à la Déclaration de Barcelone, pour écarter les mauvais génies qui à défaut de la gommer l'alignerait bien sur un autre projet qui ne me semble pas particulièrement favorable pour un avenir meilleur en Méditerranée.